Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
Reçu en préfecture le 24/02/2022
Affiché le
ID : 089-200047181-20220124-DE02_2022-DE

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 24 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois de janvier à quinze heures, se sont réunis à la salle des fêtes des Joinchères de Venoy, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le 18 janvier 2022.

Présents : Daniel ALLANIC - Jacques BALOUP - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE –Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jean-Luc KLEIN - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE – Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Joël NAIN - Patrick OFFREDI –Michel PAPINAUD - Jean-Luc PREVOST - Hervé RATON - Chantal ROYER - Gilles SACKEPEY - Richard ZEIGER

Excusés : Jérôme DELAVAULT - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Jorge GUILHOTO - Bernard HARCHEN – Didier IDES -- Michaël LAVENTUREUX - Véronique MAISON - Claude MAULOISE - Gérard MICHAUT - Lionel MION - Michel PANNETIER - Denis POUILLOT - Sylvain QUOIRIN - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN - Yannick VILLAIN

Absents : Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Patrice CHASSERY - Jean DESNOYERS - Frédéric GUEGUEN - Jacky GUYON - Philippe LENOIR - Robert MESLIN

Pouvoirs : Monsieur Guillaume DUMAY donne pouvoir à Monsieur Philippe MAILLET
Monsieur Michel PANNETIER donne pouvoir à Monsieur Claude DEPUYDT

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Rémy CLERIN

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes pour :	25
Votes contre :	-
Abstentions :	-
Ne prend pas part au vote	-

Quorum : conformément au IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, « […] les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».

N° 02/2022

Objet : Dérogation au règlement financier – Commune de Villeneuve-La-Dondagre

Dans le cadre des travaux d'installation de vidéosurveillance et de rénovation de l'éclairage public de la commune de Villeneuve-La-Dondagre, suite à une erreur du SDEY, le montant de la maitrise d'œuvre interne a été intégré dans le bon de commande global de l'opération. Cette intégration a eu pour conséquence lors de l'établissement du DGD de porter le solde dû par la commune à un montant supérieur à celui prévu dans la convention financière.

Considérant qu'il s'agit d'une erreur interne au SDEY ne résultant pas d'une demande complémentaire de la commune, le Président propose par dérogation au règlement financier de ne pas demander de participation à la commune sur la maitrise d'œuvre interne du SDEY soit un coût de 5 129,89€.

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
Reçu en préfecture le 24/02/2022
Affiché le
ID : 089-200047181-20220124-DE02_2022-DE

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Accepte** la dérogation au règlement au financier pour un montant de 5 129,89 €.

Fait et délibéré en séance

Le 24 janvier 2022
Le Président
Jean-Noël LOURY